

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 1441-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1441 EN CE QUI À TRAIT À L'AJOUT DE L'USAGE « ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ » DANS LA ZONE I-103**

SOMMAIRE DE LA PROCÉDURE D'ADOPTION	
AVIS DE MOTION ET DÉPÔT :	11 JUILLET 2023
ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT :	..... 2023
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	..... 2023
ENTRÉE EN VIGUEUR :	..... 2023

**ATTENDU QU'**avis de motion a été donné le 11 juillet 2023 que le projet de règlement a été déposé à la même séance.

**LE ..... 2023, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. La grille de spécifications pour la zone I-103 du règlement de zonage n° 1441 est modifiée par l'ajout, sous « COMMUNAUTAIRE ET INSTITUTION - USAGES PERMIS », vis-à-vis « • GROUPE DES USAGES PERMIS – COMMUNAUTAIRE ET INSTITUTION », de l'usage « P-3.1 » (Établissements de santé).
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le maire,

Le greffier,

Peter J. Malouf

Alexandre Verdy

Projet du 11-07-2023